

St-Phi Actu'

Site Web de la commune : www.saintphilibert-21.fr

Novembre 2025



Commémoration du 11 novembre

Nous invitons toute la population à venir se recueillir pour commémorer l'armistice de 1918 qui permit de mettre fin à la 1^{ère} guerre mondiale - Rassemblement le

Mardi 11 novembre à 11 Heures.



Cette cérémonie se déroulera en présence des membres du Conseil Municipal Junior et sera suivi d'un vin d'honneur.

Ateliers Espace Numérique

La reprise des ateliers numériques (totalement gratuits) a déjà commencé sur notre commune les 17 et 31 Octobre. Ils vont se poursuivre **Lundi 10 et Mardi 25 Novembre** dans la salle du temps libre de la Mairie

- **Lundi 10/11 de 14h à 17h** : j'apprends à créer des cartes de vœux numériques
- **Mardi 25/11 de 9h30 à 12h** : j'apprends à réaliser un pêle-mêle photo pour offrir

Vous pouvez retrouver sur le Panneau Pocket toutes les dates et lieux en dehors de notre commune.

Décors de Noël

Comme chaque année, notre village va revêtir ses habits de fêtes pour accueillir le Père Noël. De nouveaux décors fabriqués par les Petits Lutins seront installés pour ravir nos petits et grands enfants. Un moment de surprise et de joie qui va être mis en place à partir du :

- vendredi 28 novembre pour l'installation des sapins et des éclairages*
- et le samedi 29 novembre pour décorer les sapins et installer tous les décors avec les Lutins de St PHI.*

Les bénévoles pour les coups de mains sont les bienvenus. Réservez un moment dans votre emploi du temps pour soutenir cette initiative qui est appréciée par nos enfants. Merci d'avance

Le Père Noël arrivera à la Mairie le Samedi 20 décembre à 17h30.

Réservez ce moment pour les enfants et bien sûr les grands.

Loto des Lutins de St Phi



*Salle du Temps libre, le dimanche 7 décembre 2025.
Réservez votre après-midi*

Entretien des trottoirs et des rues

M. le Maire a pris un arrêté pour appeler la population à respecter et appliquer certaines règles concernant l'entretien, l'embellissement des trottoirs, la taille des arbres et des végétaux, la neige et les déjections canines et équines. Nous vous joignons cet arrêté que vous pourrez découvrir également sur le site de la Mairie.

Merci d'en faire bon usage.